

Consignes aux voyageurs

Retour vers La Réunion

1

Avant mon départ

Je me munis de :

- la "fiche Quatorzaine" téléchargeable sur le site de la préfecture de la Réunion : www.reunion.gouv.fr

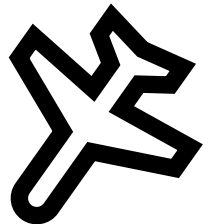
Cette fiche sera remis aux autorités à mon arrivée à La Réunion.

- un justificatif prouvant mon motif impérieux de déplacement
- mon billet d'avion
- une pièce d'identité

En complément, je prépare mon attestation spécifique pour les déplacements Outre-Mer

***Je dois justifier de la nécessité impérieuse de mon déplacement (avis de décès, retour au domicile, soutien familial)**

Je reporte mon voyage en cas de symptômes



2

A l'arrivée

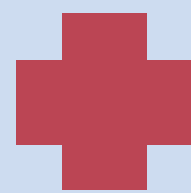
Aéroport Roland Garros

L'Agence Régionale de Santé (ARS) émet un avis sur mon choix de quatorzaine. Le préfet peut s'opposer à mon choix de faire ma quatorzaine à domicile s'il considère que mon logement et ma situation familiale ne me permettent pas de bien m'isoler.

Le préfet me notifie une décision de placement en quatorzaine en centre dédié ou à domicile.

3

Bureau médical de l'aéroport



Je déclare mon état de santé
Je reçois des informations sanitaires



J'ai des symptômes (fièvre, toux, gêne respiratoire)

Mon état de santé nécessite une prise en charge, je suis évacué(e) vers le CHU Nord.

ou

Mon état de santé ne nécessite pas de prise en charge particulière. Je réalise ma quatorzaine en centre dédié ou à domicile.

L'Agence Régionale de Santé me conseille sur mon choix de quatorzaine. Je bénéficie d'un dépistage à l'aéroport.

4

J'effectue ma quatorzaine OBLIGATOIRE

en fonction du choix émis en concertation avec l'ARS

En centre dédié

Je suis pris(e) en charge matériellement et sanitaire par l'Etat

Je reste 14 jours en centre dédié
Mes proches peuvent me transmettre des colis

Je suis dépisté(e) à la sortie



A domicile

Je veille au respect des recommandations sanitaires pour protéger mes proches.

Je suis dépisté(e) à l'aéroport une première fois.

Je respecte strictement les gestes barrière pour protéger mes proches et sauver des vies

Un suivi téléphonique journalier est assuré par l'ARS tout au long de ma quatorzaine. Je dois me faire dépister à la fin de ma quatorzaine en m'adressant à mon médecin.

Je suis personnel soignant

Mon activité professionnelle est indispensable à la continuité de la Nation

Sur dérogation de la préfecture, je peux retourner travailler

Je respecte strictement les gestes barrière pour protéger mes proches et sauver des vies

Vous allez entrer à La Réunion

Afin de limiter la propagation du Coronavirus Covid-19 à La Réunion, toutes les personnes en provenance d'une zone de circulation du virus sont placées en quatorzaine à leur arrivée sur le territoire.

Vous pouvez choisir d'effectuer votre quatorzaine en centre dédié, où vous serez pris en charge matériellement et sanitaire par l'Etat, ou à domicile. Dans les conditions actuelles d'arrivée à la Réunion, et dès lors que les conditions de maintien à domicile ne permettent pas de limiter le risque de contamination, il est préconisé de réaliser la quatorzaine en centre dédié. Le présent questionnaire a pour objet de permettre aux pouvoirs publics de contrôler les conditions dans lesquelles vous réaliserez votre quatorzaine. Il permettra à l'Agence Régionale de Santé d'émettre un avis.

Conformément à l'article 441-7 du code pénal, le fait de remplir le présent formulaire administratif avec des informations matériellement inexacts est passible d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende. Des contrôles seront réalisés par les forces de l'ordre à fin de vérification des informations ci-après renseignées.

Ce questionnaire sera remis aux autorités à votre arrivée sur les territoire dès l'aéroport . A votre arrivée sur le territoire, une décision individuelle de mise en quatorzaine vous sera notifiée.

Cette décision peut être contestée devant le juge des libertés et des détentions dans un délai de 72h.

Questionnaire d'entrée sur le territoire

M./Mme.....

Né(e) le

A.....

Téléphone fixe :.....Téléphone portable : Mail :

Arrivé(e) le:par le vol n°/n° de siège..... au départ.....

accompagné(e) de (lister ci-après le cas échéant les proches partageant votre foyer) :

M. //Mme.....Enfant 1.....

Enfant 2.....Enfant 3.....

Enfant 4.....Enfant 5.....

Médecin traitantN°sécurité sociale.....

DÉCLARE

Être domicilié(e) à

.....
dans un logement dem2 au sein duquel je vis avec..... personnes
(inscrire ici uniquement le nombre de personnes qui ne voyageaient pas avec vous).

Au sein de ce logement, je :

dispose d'une chambre privative.

ne dispose pas d'une chambre privative.

dispose d'une salle de bain et de toilettes privatives.

ne dispose pas d'une salle de bain et de toilettes privatives.

Si vous ne disposez pas d'une chambre privative, il est recommandé de privilégier une quatorzaine en centre dédié afin de protéger vos proches et de limiter le risque de contamination.

Au sein de ce logement, je :

peux bénéficier du soutien d'un proche pour assurer mon approvisionnement.

ne peux pas bénéficier du soutien d'un proche pour assurer mon approvisionnement.

Au sein de ce logement, je :

suis victime de violences intrafamiliales par un membre du foyer

ne suis pas victime de violences intrafamiliales par un membre du foyer

Si vous êtes victime de violences intrafamiliales, un entretien individualisé vous sera proposé afin d'établir la solution de quatorzaine qui serait la plus adaptée. Nous vous recommandons également de contacter le 3919.

Au sein de ce logement, je :

- vis avec une personne présentant un risque de développer une forme grave de virus.
 ne vis pas avec une personne présentant un risque de développer une forme grave de virus.

Le Haut Comité de Santé Publique considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :

- les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les malades atteints de cancer sous traitement.
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise : médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive, infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm3 consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,
- les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
- les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m2)
- les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse.

CONSIDÉRANT CE QUI PRÉCÈDE

M/Mme.....déclare :

- choisir de réaliser sa quatorzaine en centre dédié
 choisir de réaliser sa quatorzaine au sein de son domicile

En cas de réalisation de sa quatorzaine au sein de son domicile, je m'engage à respecter les protocoles de nettoyage et de désinfection permettant de limiter les risques de contamination au sein du domicile.

Fait leà
Signature.....

AVIS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LA RÉUNION (cadre réservé à l'administration)

Au vu des informations déclarées par M/Mme....., l'Agence Régionale de la Santé de la Réunion propose que son placement en quatorzaine et celui des personnes qui l'accompagnent soit réalisé :

- à son domicile
 en centre dédié

Cadre juridique du dispositif

Compte tenu de la nécessité de limiter la propagation du coronavirus à La Réunion, le préfet de La Réunion a décidé, sur le fondement des dispositions du II de l'article L. 3131-15 du code de la santé publique, de placer en quatorzaine l'ensemble des personnes arrivant à La Réunion depuis une zone de circulation de l'infection.

Les dispositions de l'article L. 3131-15 prévoient que « Les mesures de mise en quarantaine [...] peuvent se dérouler, au choix des personnes qui en font l'objet, à leur domicile ou dans les lieux d'hébergement adaptés ». L'article L. 3131-17 du code de la santé publique dispose : "Les mesures individuelles ayant pour objet la mise en quarantaine [...] sont prononcées par décision individuelle motivée du représentant de l'État dans le département sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé. Cette décision mentionne les voies et délais de recours ainsi que les modalités de saisine du juge des libertés et de la détention."

Enfin, le IV. de l'article 12 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions permet au représentant de l'État de « s'opposer au choix du lieu retenu par l'intéressé s'il apparaît que ce lieu ne répond pas aux exigences sanitaires qui justifient son placement en quarantaine à son arrivée » à La Réunion.

Vous devez respecter le principe de **QUATORZAINE**

En quoi consiste la quatorzaine ou l'isolement strict pendant 14 jours ?

Le délai d'incubation du coronavirus COVID-19, soit la période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes, est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours.

Pendant cette période, vous pouvez être contagieux : vous pouvez être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

Aussi, afin d'éviter la propagation à l'épidémie, vous êtes soumis à une période quatorzaine obligatoire.

Durant cette période, vous devez rester à votre domicile ou vous pouvez être hébergé dans un centre d'hébergement.

- **Aucune sortie du lieu de confinement n'est autorisée sauf pour raisons médicales**
- **Respecter les gestes barrière et règles d'hygiène**
- **Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour, à l'eau et au savon ou avec une solution hydro alcoolique**
- **Eternuez et tousssez dans votre coude**
- **Respectez une distance d'au moins un mètre avec toute personne**
- **Ne serrez pas les mains**
- **N'embrassez personne**
- **Ne partagez pas votre linge (serviettes de toilette, habits, etc.)**
- **Mangez à des moments séparés des autres personnes**
- **Installez-vous seul dans une chambre séparée et utilisez des sanitaires séparés**
- **Répondez au suivi téléphonique quotidien**

Comment va se dérouler ma période de quatorzaine en centre dédié ?

Un véhicule de transport dédié vous attend à la sortie de l'aéroport pour vous conduire sur votre lieu de quatorzaine.

Vous êtes pris en charge matériellement et sanitaire pendant 14 jours.

Vous êtes testés à la sortie.

Comment va se dérouler ma période de quatorzaine à domicile ?

Vous rejoignez votre domicile par vos propres moyens.

Vous êtes testé à domicile.

Vous faites l'objet d'un suivi téléphonique par l'ARS.

CORONAVIRUS Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le

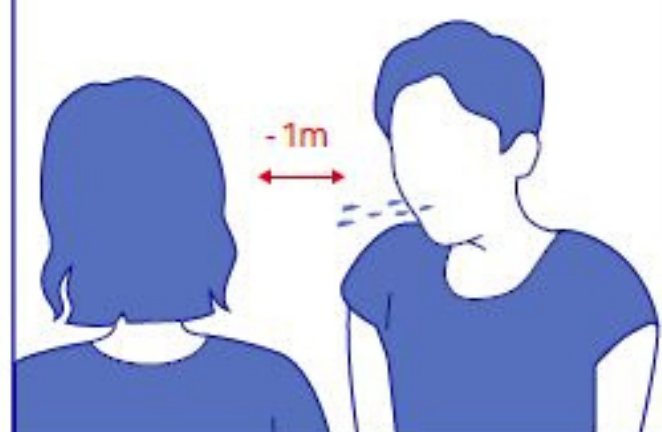


Saluez sans se serrer la main,
évités les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection
de gouttelettes

• Face à face pendant
au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre — Maux de tête
Fatigue —
Toux et
maux de gorge — Courbatures
Gêne
respiratoire

